



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2007

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoints
MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, MM. WEIL, M. PIERSON, conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme FIKUART, qui donne procuration à M. DEMANGE
Mme NEY, qui donne procuration à M. ARGANT.

M. KURTZ Francis est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance du 05/02/2007

1. Service annexe lotissement :
 - a) Compte administratif et compte de gestion 2006.
 - b) Travaux d'alimentation en eau potable
 - c) Travaux complémentaire
 - d) Budget Primitif 2007
2. Compte administratif et compte de gestion 2006 – Commune.
3. Affectation du résultat.
4. Vote des taux pour 2007.
5. Travaux 2007 :
 - a) Extension Ecole Maternelle :
 - Approbation marchés de travaux
 - Avenant travaux de couverture.
 - b) Nouvelle Perception
 - c) Aménagement de la Place autour de l'Hôtel de Ville + RD41.
 - d) Travaux au gymnase
6. Personnel : Création d'emplois temporaires.
7. Demandes de subventions.
8. Budget Primitif 2007.
9. Divers.

Le procès-verbal de la séance du 05 février 2007 est adopté à l'unanimité.

1. LOTISSEMENT :

a) Compte administratif et compte de gestion 2006

Après présentation du compte administratif par M. Kurtz, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif ainsi que le compte de gestion du trésorier, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-	-	1 000,00	1 000,00
Section d'investissement	- 42 181,76	-	-65 022,84	-107 204,60
TOTAUX	- 42 181,76	-	-64 022,84	-106 204,60

b) Travaux d'alimentation en eau potable du lotissement.

Le maire informe le conseil municipal que les travaux d'alimentation en eau potable du lotissement peuvent être confiés au Syndicat Intercommunal des Eaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- demande au syndicat intercommunal des Eaux de Lorquin/Gondrexange de faire procéder aux travaux d'adduction d'eau potable du lotissement « Les Coteaux de la Sarre Blanche »
- autorise le maire à reverser au syndicat le montant de la facture d'adduction d'eau évaluée à 85 000 € H.T.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe lotissement 2007.

c) Travaux complémentaires au lotissement.

Le maire soumet au conseil municipal une proposition émanant d'Est Ingénierie, Maître d'œuvre, concernant des travaux complémentaires au lot n° 2 : travaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone, à savoir :

- le raccordement du téléphone ne peut pas se faire depuis le carrefour Route de Xouaxange/RD 41 mais doit se faire à partir de l'immeuble RAPP n° 1, rue Charly Ochs. Le montant des travaux évalué par EST RESEAUX, entreprise titulaire du marché lot 2 s'élève à 6 567,50 € H.T.
- la traversée de route initialement prévue pour le raccordement H.T.A ne peut pas se faire par fonçage pour des raisons techniques, la route sera donc été ouverte par tranchée pour un montant de 634,70 €. Cette solution permet de réaliser une économie de 2 305,30 € H.T.

L'ensemble de ces travaux représente un avenant de 4 262,20 € soit 2,33 % par rapport au marché initial d'un montant de 182 846,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise la réalisation des travaux complémentaires
- autorise le maire à signer l'avenant de 4 262,20 € H.T. avec l'entreprise EST RESEAUX.

d) Budget primitif –

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif, arrêté en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement : 1 430 637,00 €

Section d'investissement : 1 343 855,00 €

2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2006

Après présentation du compte administratif par M. Kurtz, 1^{er} adjoint, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif ainsi que le compte de gestion du trésorier, arrêtés comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	219 466,13	219 466,13	142 096,86	142 096,86
Section d'investissement	241 915,80		156 121,73	398 037,53
TOTAUX	461 381,93	219 466,13	298 218,59	540 134,39

3. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2006.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. DEMANGE Alain, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2006,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2006,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Sections	RESULTAT CA 2006	Virement à la Section d'Investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	RESTES A REALISER 2006	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST.	241 915,80 €		156 121,73 €	1 042 206,00 € 223 189,00€	- 819 017,00 €	- 420 979,47 €
FONCT.	219 466,13 €	219 466,13 €	142 096,86 €			142 096,86 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2006	142 096,86 €
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	142 096,86 €
Solde disponible affecté comme suit: Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068:	142 096,86 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2005 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	./.

4. Vote des taux pour 2007

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, décide de reconduire pour 2007, après actualisation des bases, les taux d'imposition votés en 2006 comme suit :

Contributions	Bases	Taux	PRODUIT
Taxe d'habitation	969 500,00	8,84 %	85 704,00
Taxe foncière (bâti)	794 900,00	11,62 %	92 367,00
Taxe foncière (NB)	31 200,00	46,39 %	14 474,00
Taxe professionnelle	1 171 000,00	9,16 %	107 264,00

5. Travaux 2007 :

-a) Extension de l'école maternelle de réaménagement des locaux existants avec création de locaux pour le périscolaire -

- Approbation des marchés de travaux

En date du 12 septembre 2005, le conseil municipal a autorisé la réalisation des travaux d'extension et de réaménagement des locaux existants avec création de locaux pour le périscolaire.

Le maire donne connaissance au conseil municipal du résultat de la consultation du 11 septembre 2006, approuvée par la commission d'appel d'offres, pour la réalisation des travaux d'extension et de réaménagement des locaux existants avec création de locaux pour le périscolaire, à savoir :

Désignation des lots	Entreprises	Tranche ferme Montant T.T.C.	Option Montant T.T.C.	TOTAL T.T.C.
Lot 1 – Démolition/Gros-Oeuvre	Ent. HICK	266.986,96 €		266.986,96 €
Lot 2 – Charpente bois et lamelle colle	BOIS et Charpente de l'Est	38.296,55 €		38.296,55 €
Lot 3 – Couverture/Zinguerie	Ent. BALEZO	52.592,25 €	22.418,34 €	75 010,59 €
Lot 4 – Menuiseries extérieures PVC	Menuiseries de l'Est	28.686,06 €		28.686,06 €
Lot 5 – Menuiseries Aluminium/Metallerie	H.V.A.	19.114,47 €		19.114,47 €
Lot 6 – Plâtrerie/Isolation	Plâtrerie Sarrebourgeoise	35.210,28 €		35.210,28 €
Lot 7 – Faux-plafonds à ossatures	P.S.I.A.	18.474,99 €		18.474,99 €
Lot 8 – Chauffage-Géothermie	STROH	109.164,90 €		109.164,90 €
Lot 9 – Sanitaire/Ventilation	STROH	36.202,92 €		36.202,92 €
Lot 10 - Electricité	BARTH	36.601,91 €		36.601,91 €
Lot 11 – Chape/Carrelage	TOK	24.328,03 €		24.328,03 €
Lot 12 – Menuiseries Intérieures bois	ROGER	47.273,46 €		47.273,46 €
Lot 13 – Peintures	LEHMANN	21.434,72 €		21.434,72 €
Lot 14 – Revêtements de sols souples	WEIL	28.609,59 €		28.609,59 €
Lot 15 – Enduits extérieurs	LEHMANN	18.437,54 €		18.437,54 €

L'option concernant le remplacement de la toiture du bâtiment existant ne sera pas été notifié à l'entreprise BALEZO lors de la signature du marché « tranche ferme ». Il est convenu d'attendre que les travaux de gros- oeuvre soient terminés sans plus-value pour engager une dépense supplémentaire mais judicieuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire à signer les marchés de travaux et à effectuer tous paiements liés à cette opération.

-

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2007.

- Avenant pour travaux de couverture.

Sur proposition de la commission des travaux réunie le 24 février 2007, le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant avec l'entreprise BALEZO à LEY pour le remplacement complet de la toiture du bâtiment existant comprenant la dépose, le remplacement des tuiles, arêtiers, faîtages, gouttières et les bois de couverture.

Cette option avait été chiffrée dans le cadre de la consultation du 11 septembre 2006 pour un montant de 22 418,34 € T.T.C

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise

- la réalisation des travaux
- le maire à signer l'avenant proposé par l'entreprise BALEZO à LEY.

-

b) Nouvelle Perception – Subvention de Développement Rural (D.D.R.)

Par délibération du 05 décembre 2006 le conseil municipal s'est engagé à acquérir le bâtiment « Perception » cadastré section, 2 n° 306, selon estimation des Domaines, dès notification des subventions pour un montant de 123 000 € T.T.C.

Pour obtenir la subvention D.D.R. il y a lieu de compléter le dossier de demande de subvention par quelques engagements dont la promesse d'acquisition du bâtiment existant. Le maire propose au conseil municipal de faire rédiger la promesse puis l'acte de vente par le Service des Domaines sans autres frais que ceux relatifs aux droits d'enregistrement et ceux résultant éventuellement d'un procès-verbal d'arpentage.

En outre, le conseil municipal doit s'engager :

- à réaliser des travaux de réhabilitation et d'extension
- à maintenir le service public (trésor public) et de louer à l'Etat les futurs locaux
- à autoriser le maire à signer l'engagement d'acquérir et l'acte d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise le maire à signer la promesse de vente pour un montant de 123 000 €
- s'engage à effectuer les travaux susmentionnés
- s'engage à maintenir le trésor public et à louer l'immeuble après son acquisition, aux services de l'Etat
- donne mandat au maire pour signer l'engagement d'acquérir et l'acte d'acquisition qui sera établi par le Service des Domaines.

c) Aménagement de la Place autour de l'Hôtel de Ville + R.D. 41.

Le conseil municipal, en date du 12 septembre 2005 a autorisé les travaux de réaménagement de la Place autour de l'hôtel de ville dans le cadre du contrat SACR qu'il a signé avec le département.

Le maire donne connaissance aux membres présents du résultat de la consultation qu'il a lancée en date du 05 mars 2007 pour les travaux d'aménagement de la place autour de l'Hôtel de Ville ainsi que pour la réfection des bordures de trottoirs en traverse de village sur la R.D. 41, à savoir :

Lot 1 : Aménagement de la place autour de l'Hôtel de Ville :

Entreprises	Montant TTC
STRUBEL	87582,50 €
STV	93592,50 €
COLAS-EST	83559,85 €

Lot 2 : Réfection des bordures de trottoirs en traverse du village sur RD 41

Entreprises	Montant TTC
STRUBEL	53982,50 €
STV	59046,00 €
COLAS-EST	47778,80 €

En ce qui concerne le lot 2, compte tenu de la récente information relative à l'arrivée du gaz naturel à LORQUIN, le maire propose au conseil municipal de surseoir à l'exécution des travaux prévus sur la RD 41.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise la réalisation des travaux prévus au lot 1
- autorise le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise COLAS et à effectuer tous paiements liés à cette opération. Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2007.
- décide de surseoir à la réalisation des travaux prévus au lot 2

d) Travaux au gymnase

Le maire propose au conseil municipal de faire effectuer courant 2007, les travaux suivants :

- travaux de remplacement du conduit de raccordement existant depuis la sortie la chaudière jusqu'au conduit isolé selon devis CHEMI-TECHNIC à Metz pour un montant de 1 991,34 € T.T.C
- travaux de remplacement de la production d'eau chaude sanitaire du gymnase selon devis J.L. Dépannage à Lorquin pour un montant de 10 281,77 € T.T.C

- installation d'un filet pare-ballons sur le terrain de handball selon devis Jean BONHOMME à PARROY pour un montant de 9 735,44 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise la réalisation des travaux,
- autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général, Service Direction de la Politique de la Jeunesse et de l'Education pour l'installation du filet pare-ballons et de récupérer la participation du Syndicat de Gestion du Collège pour l'ensemble de ces travaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2007

6. Personnel : Création d'emplois temporaires

Le maire propose au conseil municipal de reconduire les emplois d'été pour remplacer le personnel titulaire durant les congés annuels.

Il propose de retenir 4 demandes de jeunes nés en 1990 à raison de 35 h/semaine pendant 3 semaines chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir 4 demandes à raison de 35 h/semaine pendant 3 semaines chacun
- de fixer la rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe – échelle 3, indice brut 281 – majoré 281.

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2007.

7. Demandes de subventions

Le maire soumet au conseil municipal la proposition émanant de l'inter-association, où, les associations représentées lors de la réunion du 10 mars 2007, à l'unanimité des membres présents, ont proposé de maintenir le montant de leur subvention accordée en 2006 en contrepartie de l'acquisition d'un chapiteau destiné à l'organisation des manifestations de toutes les associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'inter-association qui fera l'acquisition du chapiteau et sollicitera une subvention auprès du Conseil Général
- de ne plus augmenter les subventions aux associations durant deux années,
- de rapporter sa délibération du 05 février 2007,
- d'accorder les subventions suivantes :

- Prévention Routière	30 €	- Diapason	200 €
- Les Ailés	300 €	- S.H.A.L. Sarrebourg	36 €
- A.I.P.H.	300 €	- Inter-association	6 000 €
- Amicale du Personnel Com.	150 €	- ABIPA	75 €
- Association « MYO-GENES »	230 €	- Secours Populaire	150 €

- Festival Psy	400 €	- A.P.E.L.	500 €
- Famille Long Séjour CH	150 €	- APEL Périscolaire	9 000 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	2 350 €	- Agent comptable du lycée	450 €
- C.L.I.C.	100 €	- Club de Lutte	1 200 €
- Conseil de Fabrique	200 €	- Sportive Lorquinoise	1 200 €
- La Mutuelle de l'Est	1 250 €	- Avenir Rugby Club	1 200 €
- S.P.A.	400 €	- Donneurs de Sang	450 €
- Amicale de la Gare	200 €	- Souvenir Français	250 €
- Association J.S.P.	100 €	- UNC/AFN	900 €

8. Budget Primitif 2007

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2007, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	661 691,00 €
Section d'investissement :	2 403 619,00 €

9. Divers :

Le conseil municipal est invité à :

- la journée de la citoyenneté qui sera organisée le jeudi 5 avril à 17 h 30 dans la salle des délibérations du conseil municipal
- au nettoyage de printemps qui sera réalisé sur la parcelle ex- MITTENDORFF – 87, Rue Général Leclerc le samedi 21 avril 2007. Au cours de cette journée il est prévu un ramassage humanitaire pour Madagascar ainsi qu'une exposition photos
- participer à l'organisation d'une soirée « Teuf » le jeudi 05 avril en soirée à la salle des fêtes

Enfin, le conseil municipal :

- décide d'accorder la gratuité de la salle des fêtes à l'Association des Parents d'Elèves de Lorquin pour le loto qu'elle a organisé le 18/3/2007.
- prend connaissance qu'il est possible de déposer des déchets verts chez SEINGUERLET à raison de 300 kg/an/foyer gratuitement.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 40.